

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 31 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à Mme MERCHADOU, M. ELIAS à Mme SARRAUTE, Mme LUCKHAUS à Mme GIROTTI, Mme BAYLE à M. CARREAU, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absente:

Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

14 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution de la D.E.T.R 2023 pour les travaux d'investissements suivants et sur la base du plan de financement prévisionnel :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Autre financement	Participation de la ville
ECOLES					
ECOLE ANDRE VALLAEYS					
Acquisition ordinateur	1 122,00	935,00	327,25		794,75
Total école André Vallaeys	1 122,00	935,00	327,25	0,00	794,75
ECOLE ROSA BONHEUR					
Acquisition d'un ordinateur portable	1 148,40	957,00	334,95		813,45
Total école Rosa Bonheur	1 148,40	957,00	334,95	0,00	813,45
ECOLE GROSPERRIN					
Acquisition d'un VPI fixe	564,00	470,00	164,50		399,50
Total école Groperrin	564,00	470,00	164,50	0,00	399,50
EGLISE SAINT ROMAIN					
Rénovation des combles (pose d'éclairages)	3 128,78	2 607,32	912,56		2 216,22

Réfection des chéneaux	19 906,36	16 588,63	5 806,02		14 100,34
Total Eglise Saint Romain	23 035,14	19 195,95	6 718,58	0,00	16 316,56
TRAVAUX SUR L'EXTENSION DE HOTEL DE VILLE					
Réfection du sol	8 246,40	6 872,00	2 405,20		5 841,20
Rénovation intérieure en open space	4 233,60	3 528,00	1 234,80		2 998,80
Peinture intérieure et extérieure	7 572,00	6 310,00	2 208,50		5 363,50
Remplacement des huisseries	6 822,00	5 685,00	1 989,75		4 832,25
Raccordement au tout à l'égout	5 604,00	4 670,00	1 634,50		3 969,50
Total hôtel de ville - extension	32 478,00	27 065,00	9 472,75	0,00	23 005,25
TRAVAUX HOTEL DE VILLE					
Remplacement des huisseries entrée principale de la mairie/SAS et système de motorisation	20 997,26	17 497,72	6 124,20		14 873,06
Faux-plafond avec isolation du couloir et des bureaux du 2ème étage	1 711,20	1 426,00	499,10		1 212,10
Réfection bureau de la police municipale	8 097,41	6 747,84	2 361,74		5 735,67
Total hôtel de ville	30 805,87	25 671,56	8 985,05	0,00	21 820,82
Total général des travaux	89 153,41	74 294,51	26 003,08	0,00	63 150,33

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 23 janvier 2023 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07/02/23
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20230131-69808-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

